

Pays de Cornouaille

Réunion Conseil de Développement

15 décembre 2010

Compte-rendu

Etaient présents :

Jean-René COULIOU, Gérard CALVAR, Bernard LE BRUN, Pierre BELLEC, Philippe REVERT, Eric VIGHETTI, Roselyne GUEGUEN, Jean-Jacques CANEVET, Ronan LE DEN, Noël LE QUERE, François LE DREAU, Robert SEGUIN, Guy SCELO, Nicolas BERNARD, Eliane LE DUFF, Nicole CLAUSS, Mme Cyrille BODILIS, Isabelle LETTY, Daniel CHAMPS, Patrick GOAS, Didier LENNON, Augustin BODENES, Betty ROBERT.

Excusés :

Claude ROSSIGNOL, Renaud DU CREST, Michel Bollere-Pele et François CLEMENT

Invités :

Marc ANDRO et Ronan MARCEL, Agence Quimper Cornouaille Développement.

1) Questions diverses

Pour débiter la réunion, JR. Couliou propose d'aborder les questions diverses qui précisent les informations apportées lors de la dernière séance.

Les vœux émis par le conseil de développement concernant la question ferroviaire et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) seront transmis aux membres du conseil d'administration du Pays.

Le rendez-vous du Pays de Cornouaille a eu lieu le 9 décembre dernier sur la thématique : Energies - Vers une Cornouaille ambitieuse ? Cet événement a rassemblé plus de 70 personnes sur toute la Cornouaille. L'objectif était de sensibiliser sur les enjeux des changements climatiques et l'élaboration de PCET cornouaillais.

P. Revert fait un point sur la démarche initiée avec R. Seguin sur les salles de spectacles. Un petit groupe de travail s'est constitué pour élaborer un cahier des charges de l'étude : P. Revert/R. Seguin/B. Robert du conseil de développement, F. Pinard pour l'Archipel et C. Omnes pour l'Arthémuse. 18 salles de spectacles vont être associées à cette étude. 2 enquêtes seront menées conjointement :

- les publics : les demandes, les déplacements, les nouvelles pratiques, etc.
- les spectacles : les budgets, les retombées économiques, la communication, etc.

Il est envisagé de mettre en place un projet tutoré avec l'U.B.O. de Quimper pour la rentrée 2011, car il s'avère difficile de missionner des étudiants de la licence pro-tourisme en cours d'année universitaire.

L'intervention sur les enjeux de l'agriculture est maintenue en mars 2011.

En novembre dernier, le président du Conseil général a souhaité rencontrer les conseils de développement (CD) du Finistère. En effet, les CD ont été identifiés en tant que partenaires essentiels pour instaurer et développer des lieux d'échanges et de concertation. L'échange a confirmé la volonté partagée de travailler ensemble : les CD pourraient ainsi être saisis sur des thématiques départementales telles que la territorialisation des politiques, la prospective et l'évaluation des politiques publiques.

Cette position du CG29 diffère de la relation avec la Région et le CESR qui mobilisent les CD à titre consultatif, mais renforce ce que peuvent attendre du CD les instances politiques.

2) Intégration Agence/Pays

J.R. Couliou passe ensuite la parole à M. Andro et R. Marcel

Historique

2003/2004 : Aucune structure d'ingénierie territoriale n'existe sur la Cornouaille. Une étude est alors menée pour définir les attentes et besoins du territoire. 2 orientations se dessinent : urbanisme et développement économique.

2005/2006 : Quimper Communauté adhère à l'ADEuPa.

2008 : Dans le programme des élections municipales quimpéroises, la création d'une agence de développement sur le territoire de Quimper Communauté est affichée.

2009 : le périmètre d'action de l'agence est élargi à l'ensemble de la Cornouaille. L'ensemble des communautés de communes, chambres consulaires et partenaires financiers est associé au projet d'agence. Un programme partenarial est rédigé fin 2009.

1^{er} février 2010 : l'agence est créée.

Transfert des services urbanisme et économique de Quimper Communauté (7 postes) et création de 7 nouveaux postes.

Le conseil d'administration est composé de 9 sièges pour Quimper Communauté, 9 sièges pour les autres collectivités, 9 sièges pour les partenaires.

Programme partenarial

Il existe une particularité pour Quimper Communauté puisqu'une partie du service économique est intégré au sein de l'agence.

Un comité de stratégie économique est également constitué avec 7 élus et 7 représentants du milieu économique. En 2010, l'accent a été mis sur le pôle aliment lalys avec des visites de sites et l'organisation du salon « A table ».

- La mise en réseau des chargés de mission développement économique des communautés de communes, chambres consulaires, est une demande qui a été exprimée par les epci.
- Pour l'aménagement numérique, l'agence a une convention avec le Pays pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la définition d'un schéma d'aménagement numérique cornouaillais.
- Un observatoire est également créé avec : SIG, centre de ressources, données sur l'habitat/foncier, l'emploi.
- SCOT de l'Odet, coordination interSCOT sur les thématiques : SDAC (aménagement commercial), littoral.
- Projet communautaire, PLH
- Mise en réseau avec les autres agences bretonnes, travail sur l'armature des villes bretonnes

JR. Couliou exprime sa satisfaction à recevoir ces informations concernant le rôle de l'agence et son fonctionnement.

D. Champs s'interroge sur les frontières entre les missions de l'agence et celles de la CCI qui accompagne les entreprises et dispose d'un observatoire économique.

M. Andro rappelle qu'il existe également la Technopole avec laquelle un travail en partenariat existe déjà puisqu'elle suit les entreprises émergentes/innovantes et est particulièrement reconnue pour son ingénierie sur les programmes de partenariat européens.

L'agence accompagne les entreprises sur des domaines différents de la CCI, par exemple les transferts/installation des entreprises.

L'agence va pouvoir représenter le pays dans des instances régionales avec un poids supérieur.

Transfert Pays/agence

Avec la mise en route de l'agence courant 2010, les EPCI ont rapidement souhaité qu'un regroupement s'opère avec le Pays. Les difficultés rencontrées par le pays début 2010 et le non remplacement du poste de directeur ont accéléré le rapprochement des 2 deux structures ce qui n'avait pas été envisagé à la naissance de l'agence.

Pour rappel, au 1^{er} février 2010, un pôle tourisme est constitué au sein du Pays pour accueillir les salariés des 2 anciens pays touristiques fusionnés : Pays des Portes de Cornouaille et le Pays touristique de Quimper. L'A OCD et l'agence de promotion touristique de la presqu'île de Crozon et de Châteaulin-Porzay n'ont pas souhaité intégrer ce pôle.

Dans un premier temps, le lien entre la thématique tourisme et les missions de l'agence n'a pas été flagrant. Aujourd'hui, le pôle tourisme est intégré dans la direction développement économique de l'agence.

De même pour l'énergie, il a été envisagé de créer une structure annexe à l'agence. Au cours de l'assemblée générale de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) à Rennes en octobre dernier, son Président a indiqué qu'il était capital pour les agences de se saisir de la thématique énergie. En effet en application de la Loi Grenelle II, les agences apparaissent comme un des acteurs incontournables dans ce domaine. Le pôle énergie sera donc complètement incorporé à l'agence.

Au 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des missions du Pays sera transféré à l'agence. La structure juridique du Pays est conservée puisqu'il a contractualisé avec l'Etat sur le volet territorial du CPER. En effet, l'Etat étant membre du Conseil d'Administration de l'agence, il ne peut contractualiser avec lui-même.

En termes de gouvernance, des commissions sont créées pour confirmer l'implication des élus sur les différentes thématiques : contractualisation, tourisme et énergie.

Avec l'arrivée de l'équipe du pays, l'agence devient plus cornouaillaise.

R. Gueguen indique que le conseil de développement est surtout reconnu par la Région. Avec le transfert du pays au sein de l'agence, elle s'interroge sur l'articulation entre le CD et l'agence : le centre de ressources ainsi que l'ingénierie de l'agence pourront-ils être mobilisés par le CD ? Quelles sont les attentes des élus vis-à-vis du CD ?

JR. Couliou rappelle que B. Poignant a déjà formulé ses attentes lors de sa participation à une assemblée plénière.

R. Seguin remarque la prédominance des membres de Quimper Communauté dans le conseil d'administration et s'interroge sur la représentation du reste du territoire.

P. Goas relance en demandant quelle place occupera le CD au sein de l'agence mais il rappelle aussi que les membres du CD ont été nommés par les élus.

Concernant la représentation au sein du CA de l'agence, M. Andro souligne qu'elle s'explique en partie par le montant de la cotisation apportée par Quimper Communauté.

Pour le rôle du CD, M. Andro estime que c'est au CD de définir ses attentes et s'autosaisir. Le CD peut émettre des avis, alerter et faire des propositions. Jusqu'à présent il n'y avait pas beaucoup d'interface entre le CD et les élus, c'est un lien à recréer et à imaginer.

JR. Couliou ajoute tout de même que des échanges ont été entrepris à plusieurs reprises depuis l'installation du CD.